

SELARL D'AVOCATS ROUILLOT - GAMBINI

Jean-Claude ROUILLOT
Avocat Honoraire

Maxime ROUILLOT
Membre du Conseil de l'Ordre
Barreau de Nice

Franck GAMBINI
Membre du Conseil de l'Ordre
Barreau de Grasse
Avocats Associés

Cabinet Nice
Villa Tyndaris
12 Bd Carabacel
06046 Nice Cédex 1
T. 04 93 80 48 03
F. 04 93 62 41 58
Case Nice 144

Cabinet Grasse
Résidence Porte Neuve – bat H
4 avenue Alphonse Morel
06130 GRASSE
Case Grasse 299

Henri CHARLES
Avocat Honoraire
Ancien Bâtonnier de l'Ordre

Claudine VALVO-GASTALDI
Spécialiste en droit des personnes
et en droit économique
Avocat au Barreau de Nice

Sophie BERLIOZ
Laura MORE
Cécile HALLIER
Clément DIAZ
Pauline GADD
Avocats au Barreau de Nice

Dominique DERVAL
Avocat au Barreau de Grasse

Correspondants Organiques

Agnès LASKAR
Avocat à la Cour
11bis rue Alfred de Vigny
75017 Paris

Mailys LARMET
Avocat à la Cour
4 rue du Petit Saint-Esprit
13100 Aix en Provence

QUESTIONNAIRE A RETOURNER A :

⇒ **Maître Maxime ROUILLOT**, membre de la SELARL ROUILLOT – GAMBINI, Avocat associé au Barreau de NICE y demeurant 12, boulevard Carabacel (06000).

SYNDIC DE L'IMMEUBLE :

Le cabinet RI SYNDIC, 20 boulevard de la République à BEAUSOLEIL (06240).

IMMEUBLE EN COPROPRIETE :

⇒ Dans un ensemble immobilier situé sur la commune de ROQUEBRUNE CAP MARTIN (06190) 43-45 avenue Paul Doumer, dénommé « RESIDENCE SAINT MARTIN », le tout cadastré section AE numéro 91 pour une contenance de 9a 99ca, section AE numéro 150 pour une contenance de 20a 02ca, section AE numéro 151 pour une contenance de 25a 28ca, section AE numéro 152 pour une contenance de 63a 50ca, section AE numéro 290 pour une contenance de 1ha 10a 06ca et section AE numéro 291 pour une contenance de 1ha 32a 09ca, soit une contenance totale de 3ha 60a 94ca.

LE LOT NUMERO TROIS MILLE CENT CINQUANTE (lot 3150)

Dans le bâtiment C, au cinquième étage :

UN APPARTEMENT situé escalier « B » portant le numéro 50 au plan dudit étage, situé à droite en sortant de l'ascenseur, comprenant : hall avec placard, couloir avec deux placards dont un sèche-linge, desservant une chambre donnant sur terrasse, cuisine,

Avec les 312/100000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales,

Et les 119/10000èmes des parties communes particulières au bâtiment C.

2- Un organisme financier a-t'il, pour ces mêmes biens, consenti un prêt destiné à financer les travaux ? dans l'affirmative :

- Nom de l'organisme :

/

- Quel en est le solde à ce jour :

/

3- Certains travaux important ont-ils été votés par l'Assemblée des Copropriétaires et non encore exécutés ?

/

4- Auprès de quelle Compagnie l'immeuble est-il assuré contre l'incendie, n° de Police, sa durée, montant de l'assurance ?

Cabinet Scribe - Paci n° de contrat 56344065 du
01/07/20 au 30/06/21 pour 32681,76 €.

5- Quel est le montant du fonds de roulement actuellement détenu par vous pour les dépenses courantes de copropriété en ce qui concerne les lots dont la vente est poursuivie.

le fonds travaux Alier est de
77 236 €.

6- Quel est le montant des charges dû par la société dénommée SCI KELAC à la copropriété ?

Le montant des charges dues par la sci kelac est de
35 718,18 €

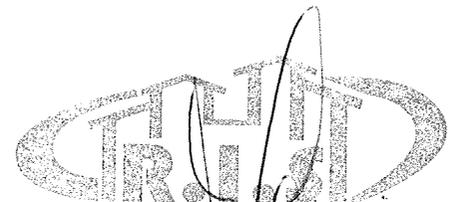
7- Quel est le montant des charges annuelles par lot ?

Pour l'année 2020

lot 3049 : 19,17 €

lot ~~3050~~ : 2782,36 €

FAIT A : Beausoleil
LE : 22/06/21


Ensemble, valorisons notre patrimoine
20 Boulevard de la République
06240 Beausoleil
Tél. 04 99 10 60 90 - E-mail : risyndic@gmail.com
N° SIRET 449 735 182